

Bien au contraire. Il a voulu honorer notre *Journal*, dont le programme est le symbole, du titre très-honorable de *catholique*. "Vous défendez notre sainte religion, nous a-t-il dit, au moyen d'un *journal catholique*. Il nous en a témoigné sa vive satisfaction. Il a même poussé la bonté jusqu'à prier Dieu de nous soutenir dans nos luttes....." Telles sont ses propres expressions. Enfin, comme gage de sa paternelle bienveillance et du secours d'en haut, il nous donne sa bénédiction apostolique.

"Que pouvions-nous espérer de plus, soit pour nous, soit pour notre œuvre? Certes, la faveur a dépassé de beaucoup notre espérance et notre mérite. Il est visible qu'elle nous a été accordée à raison de la grandeur de la cause.

"C'est donc avec une grande joie que nous offrons à la considération de nos lecteurs, de nos amis, de tous les diocésains des Trois-Rivières cette lettre si importante du Saint-Père....."

L'intérêt que méritent nos co-religionnaires du Nouveau-Brunswick, nous fait un devoir de suivre d'aussi près que possible les diverses phases que subit la situation des écoles dans cette Province. Un dégoûtant ministère, poussé par le fanatisme le plus éhonté, s'est arrogé le droit de persécuter les catholiques qu'il était appelé à protéger, et pour rendre ses persécutions plus efficaces, pour réussir plus complètement dans son œuvre de désorganisation, il s'est attaqué à l'enseignement. Il force les catholiques à contribuer au soutien d'écoles protestantes, ou plutôt athées puisqu'on en exclut toute instruction religieuse. Les lois ecclésiastiques ne peuvent permettre à nos co-religionnaires de laisser leurs enfants fréquenter ces écoles, ces sentines d'impiétés; de sorte que les catholiques du Nouveau-Brunswick sont obligés de s'imposer de nouveaux sacrifices pour soutenir des écoles de leur croyance ou de laisser croupir leurs enfants dans l'ignorance.

Si une telle injustice avait été faite à d'autres qu'à des catholiques, des troubles sérieux en auraient été la conséquence. Si, par exemple, le Gouvernement de la Province de Québec avait montré une semblable intolérance envers les protestants, on n'aurait pu trouver d'expressions pour flétrir une pareille conduite. Les meetings, les écrits et les discours incendiaires se seraient sans doute succédés sans interruption pendant des mois entiers, l'émeute n'aurait pas manqué de se jeter dans la rue et de lancer ses oris de mort contre le *papisme*.

Mais le catholique n'est pas un émeutier, son noble titre de disciple de Jésus Christ, le respect qu'il se doit à lui-même, ne lui permettent pas cette sale besogne. Quand il est persécuté, il ne pense pas à troubler la paix publique et à jeter sa patrie dans l'anarchie. Si ses principes religieux sont attaqués, il proteste contre l'injustice dont on se rend coupable à son égard; puis, confiant dans les promesses de son Divin Maître, il attend le triomphe du droit sur la force.

C'est ce que font en ce moment les catholiques du Nouveau-Brunswick. Sous la conduite de leur admirable clergé, ils signent actuellement une requête à leurs gouvernants, les priant de faire droit à leurs justes réclamations. Voici à ce sujet ce que nous lisons dans le *Moniteur Acadien*:

"Dimanche dernier, à l'issue de la Grand' Messe, Sa Grandeur Mgr. Sweeney invitait les fidèles qui encombraient l'église cathédrale à signer une pétition qui allait être présentée à la Législature, demandant que la loi scolaire fût amendée de façon à donner aux catholiques les mêmes droits et privilèges qui sont accordés aux protestants de la Province de Québec. Nous ne devons rien négli-

ger, a dit Sa Grandeur, pour obtenir justice et nous devons employer tous les moyens constitutionnels à notre disposition. Renouvelons à la Législature notre profession d'attachement à l'éducation religieuse, nous aurons la conscience d'avoir accompli notre devoir; et si nous sommes obligés de recourir à d'autres moyens, nous pourrions dire à nos adversaires que nous avons épuisé tous les autres.

"La pétition est restée dans l'église toute la journée, et un grand nombre de personnes y ont apposé leur signature."

Cette pétition est ainsi conçue:

"A l'Hon. L. A. Wilmot, Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick;

"A l'Honorable Conseil Législatif;

"A l'Honorable Assemblée Législative;

"La Pétition des Catholiques soussignés, habitants de , expose humblement:

"Que l'expérience de l'année dernière a prouvé que toutes leurs appréhensions touchant l'opération pratique de l'Acte des Ecoles Communes de 1871 sont bien fondées.

"Que vos pétitionnaires ne peuvent pas envoyer leurs enfants aux écoles établies sous cet acte sans violer leur conscience, attendu qu'ils regardent comme un devoir très-sacré de procurer à leurs enfants une éducation religieuse et qu'ils croient que cela ne peut se faire qu'en les envoyant à des écoles dans lesquelles est donnée cette instruction religieuse qu'ils approuvent et où l'on prend soin d'imprégner leur esprit et leur cœur de la connaissance de l'amour de Dieu.

"Qu'il est très-injuste de les forcer de contribuer au support d'Ecoles dont, comme on le sait maintenant, leurs enfants sont "pratiquement expulsés" ou exclus par l'acte des Ecoles de 1871, et les règlements passés par le Bureau d'Education pour donner effet à cet acte.

"Que vos pétitionnaires demandent respectueusement que l'Acte des Ecoles Communes soit amendé de façon à conférer à la minorité catholique de cette province les mêmes droits et privilèges par rapport à l'éducation qui ont été si libéralement et si promptement accordés à la minorité protestante de la Province de Québec.

Qu'ainsi justice sera faite, les consciences seront apaisées, la paix et la concorde, la bonne volonté et l'harmonie seront rétablies, et le bien être de toute la population de cette province sera promu.

"Et vos pétitionnaires ne cessent de prier."

Les justes demandes des catholiques du Nouveau-Brunswick seront-elles écoutées? les fanatiques auteurs de la dernière loi des écoles seront-ils assez sages pour reculer devant la honte universelle dont cet acte les couvre? Cela n'est pas probable; ils semblent bien décidés à maintenir leur position. Mais si les catholiques ne réussissent pas, ils auront rempli le devoir de leur conscience et les conséquences retomberont sur la tête de ceux qui n'ont gouverné que pour persécuter.

— Les travaux de la Chambre des Communes du Canada marchent rapidement. Des questions d'une haute importance, intéressant notre prospérité générale, sont à tout moment amenés sur le tapis. Nos représentants méritent certainement une bonne note pour la noble émulation qu'ils montrent dans l'accomplissement de leurs devoirs. Il semble qu'ils s'étudient à bannir de leurs séances toutes les discussions oiseuses pour ne s'occuper que du bien général de la Puissance.

Malheureusement l'agriculture n'a encore qu'une bien faible part dans les travaux de la Chambre; le commerce et la navigation ont à eux seuls occupé presque tout le temps de nos représentants; mais nous ne voulons pas être